

Les droits de départ

Quand un lien familial est créé, Weevus accorde automatiquement des droits de départ, selon le type de lien entre vous et chaque personne. Vous pouvez ensuite les ajuster.

Les types de lien sont :

- la famille de sang : parents, enfants, frères et sœurs, grands-parents, oncles et tantes, cousins... quel que soit le degré ;
- votre conjoint (actuel ou passé) ;
- le conjoint d'un membre de votre famille de sang : votre beau-frère, votre belle-fille... ;
- une filiation adoptive ou d'accueil : ce lien vaut uniquement entre les deux personnes concernées, sans s'étendre au reste de la famille.

Partie	Famille de sang	Conjoint, conjoint d'un proche, filiation adoptive ou d'accueil
Accès	Toutes les parties sont accessibles.	
Profil	Voir le profil.	
Actualités	Commenter et liker.	
Discussions	Rechercher des utilisateurs, créer, voir, modifier et supprimer des groupes.	
Arbre	Créer des proches	Consulter l'arbre (sans créer de proches)
Drive	Voir la box publique et la galerie publique, voir le Family Share et y déposer des fichiers. La box privée reste fermée.	
Timeline	Voir la Timeline publique et commenter.	